

**Demande De Raccordement
Au Réseau Public De Collecte d'Assainissement
- Formulaire à compléter -**

Formulaire à renvoyer à : Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Monsieur le Président
1 rue Jean Rostand – Parc Orsay Université
91898 Orsay cedex

I. NATURE DE LA DEMANDE

Nouvelle construction OUI NON

Si oui, précisez N° permis de construire :

Surface de plancher créée en m² :

Mise en conformité d'une construction existante OUI NON

Si oui, merci de joindre au présent dossier une copie du contrôle de conformité réalisé et précisant la non-conformité du branchement.

II. DEMANDEUR

Propriétaire de l'habitation.

NOM : Prénom :

Adresse postale :

.....

.....

Tél. :

Adresse mail :

Adresse du lieu de raccordement (si différente de l'adresse postale) :

.....

.....

Numéro et section de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) :

.....

III. CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION ET DU BRANCHEMENT A REALISER

Habitat de type : Pavillonnaire Immeuble
 Autre (bureaux, entrepôt, etc.) :

Nb d'habitant utilisant le raccordement :

Activité économique : OUI NON

Si oui, précisez le type d'activité :

Servitude de passage nécessaire pour la réalisation des branchements :

OUI NON

Equipements prévus en partie privative :

- Clapet anti-retour
- Pompe de relevage
- Ouvrage(s) de prétraitement :
- Autres, précisez :

IMPORTANT : Le système d'assainissement de votre commune est de type « séparatif » ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées de façon distincte. Aussi, seules les eaux usées sont acceptées dans le réseau de collecte des eaux usées.

Principe de gestion des eaux pluviales :

- Pas de raccordement au réseau public
- Raccordement au réseau public suivant les prescriptions du Syndicat de rivière concernée sur la commune, à savoir le syndicat de la Bièvre (SIAVB), le Syndicat de l'Orge (SIORP) ou le Syndicat de l'Yvette (SIAHVV).
En de raccordement au réseau public, fournir un schéma de raccordement identique à celui des eaux usées page suivante.

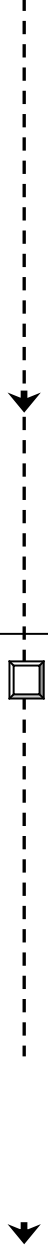
IV. SCHEMA DU BRANCHEMENT D'EAUX USEES A REALISER

(Il n'est pas nécessaire de compléter cette partie si la partie publique du branchement a déjà été réalisée par le promoteur ou aménageur.)

Compléter le schéma ci-après.

Construction

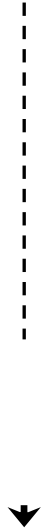
Regard de façade



Domaine privé

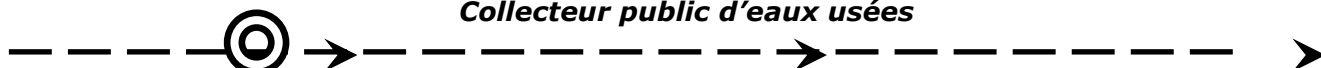
Limite domaine privé/public

Regard de limite de propriété



Domaine public

Collecteur public d'eaux usées



Regard de façade :

TN.....cm Profondeur.....cm

Canalisation sous domaine privé :

Matériau :

Diamètre :.....mm

Longueur :.....m

Pente :cm/m

(Pente minimale : 3 cm/m)

Regard de limite de propriété :

TN.....cm Profondeur.....cm

Diamètre tabouret :

(Diamètre tabouret minimum 315mm)

Canalisation sous domaine public :

Matériau :

Diamètre :.....mm

Longueur :.....m

Pente :cm/m

(Pente minimale : 3 cm/m)

Collecteur public d'eaux usées :

Profondeur :

Raccordement par :

Piquage direct

Carottage dans un regard de visite

V. **ENTREPRISE REALISANT LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT**

(Il n'est pas nécessaire de compléter cette partie si la partie publique du branchement a déjà été réalisée par le promoteur ou aménageur.)

NOM :

Adresse :

.....

Tél. :

Adresse mail :

IMPORTANT : Joindre impérativement le devis de l'entreprise réalisant les travaux de raccordement sous domaine public, le plan d'assainissement correspondant aux futurs travaux de raccordement, et les fiches techniques des matériels et matériaux qui seront utilisés lors des travaux.

VI. **ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE.**

Je soussigné (e),,
domicilié au,
demande l'autorisation de construire un branchement sur le collecteur d'eaux usées de la CPS et de déverser les eaux usées provenant de l'immeuble m'appartenant situé, dans ledit collecteur.

Je m'engage à réaliser les travaux conformément aux règles en vigueur et aux spécifications de la CPS.

Je m'engage à payer la participation au financement de l'assainissement collectif en application de la loi de finances de 2012 et de l'article L.322-6-1-2 du Code de l'Urbanisme.

Fait à, le .../.../...

Signature :

VII. **VALIDATION CPS DU DOSSIER**

Validation

Validation avec réserves

Réserves :

Dossier invalide

Justification :

Fait à Orsay, le

Eugénie DELESTRE
Responsable Eau Potable et
Assainissement de la CPS

Pièces à joindre :

- le plan de masse de la construction sur lequel sont indiqués le tracé souhaité pour les branchements d'Eaux Usées et eaux pluviales (si raccordement sur réseau public d'eaux pluviales), les diamètres et une coupe cotée des installations les composant, de la façade jusqu'aux collecteurs¹,
- copie du permis de construire dans le cas d'une construction nouvelle.
- note précisant le diamètre des collecteurs, nature du matériau les composant, caractéristiques des tuyaux et de leurs joints, profondeurs et conditions de pose,
- Le devis de l'entreprise choisie pour réaliser les travaux de raccordement sous domaine public et Certificat de capacité de l'entreprise désignée (avant travaux),
- Copie des Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (avant travaux),
- attestation de conformité (test d'étanchéité, tests de compactage et contrôle caméra) des installations situées sous domaine public délivrée par un organisme agréé (après travaux),
- le principe de gestion des eaux pluviales sur la parcelle,
- le descriptif des ouvrages de gestion à la parcelle des eaux pluviales et les calculs associés à leurs dimensionnements,

En cas d'impossibilité technique de ne pas raccorder les eaux pluviales au réseau public, les pièces suivantes seront également à joindre à la demande :

- le plan de masse de la construction sur lequel sont indiqués le tracé souhaité pour le l'étude de sol présentant notamment les résultats des tests de perméabilité au droit du projet.
- le principe de gestion des eaux pluviales retenu suivant les prescriptions des syndicats de rivière et le débit de fuite autorisé et les notes de calculs associées à leurs dimensionnement (volumes abattus et volumes de stockage quelle que soit la ou les technique(s) retenue(s), en précisant le volume retenu pour chaque technique en cas de panachage),
- le diamètre du branchement EP correspondant.

IMPORTANT : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

¹ Aucune demande de branchement ne peut être prise en compte tant que le plan détaillé de toutes les installations d'eaux usées et pluviales, qu'elles soient existantes ou projetées, n'est pas fourni avec la présente demande de branchement.